

Procès-verbal assemblée générale extraordinaire 12.09.2025

Personnes présentes : Steiner Jennyfer, Orjowane Kaki, Alexander Lepper, Jeanne Robert, Simon Fisher, Ismaïl Sahbane, Ernest Guisset, Matis Witindi, Chappelle Aidan, Jannik Jordi, Giulia Cortelazzo, Penny Hallas, Lou De Bruycker, Zian Duc, Louis Hugue, Agathe Pacifico, Héroïse Piguët, Claire Pinson, Yaëlle Fouvy, Elodie Hefti, Emily Carrara, Colin Smyth, Malo Favrod, Esther Chatelain, Tanguy Marbot, Juliette Giraud, Jad Tala, Joey Gugler, Florian Manzini, Guillaume Heubi, Sarah Planchamp, Elisabeth Aurore Bader, Billie Pires.

Personnes par zoom : Charlotte Racine, Naïla Haldy

Heure de début : 18:45

Heure de fin : 20:51

1 - Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de Yaëlle.

2.1 Election des scrutateur·xices

Matis et Jeanne se proposent pour être scrutateur·xices

Ismaïl se propose pour compter les votes sur zoom.

L'assemblée vote unanimement pour les scrutateur·xices

Procédure de vote : les amendements peuvent être proposés et seront votés à la majorité simple, si le vote pour les candidat·xes aux postes au comité est égal au nombre de postes proposés, alors on procède à un vote en bloc pour élire l'ensemble des candidat·xes.

2.2 Ordre du jour

2.2.1 Amendement de l'ordre du jour

Proposition d'amendement : ajouter un point "dissolution de Meubléco" à l'ordre du jour

Cet amendement est validé à l'unanimité

Billy propose d'ajouter un point pour la pré-élection de la médiation.

Cet amendement est validé à l'unanimité

2.2.2 Validation de l'ordre du jour

L'assemblée générale accepte l'ordre du jour à la majorité.

3 Pré-élection du comité et médiation 2025-2026

3.1 Pré-élection du comité 2025-2026

Les candidat·xes aux différents postes du comité se présentent :

- Tanguy (Coprésidence) [il/lui/any] : 24 ans, fait de l'informatique, expérience associative à Unipoly, inscrit depuis 2020, ensuite actif dans E.V.A (renommé cette année E.D.A) puis responsable politique en remplacement de Tim lors du semestre de printemps 2025.
- Matis (Coprésidence) [il/lui] : 23 ans, était au comité l'année passée, responsable politique UNIL, a accumulé beaucoup d'expérience associative et militante en France. Il s'est familiarisé avec l'écosystème associatif Lausannois et a hâte de s'impliquer encore plus pour Unipoly.
- Louis (Secrétariat) [il/lui] : 20 ans, en troisième année de Bachelor en informatique à l'EPFL, n'a jamais fait d'associatif mais souhaiterait s'engager en faveur de l'écologie solidaire.
- Joey (Secrétariat) [il/lui] : 23 ans, en troisième année de Bachelor en informatique, n'a pas non plus d'expérience associative mais a fait de la délégation au gymnase.
- Zian (Secrétariat) [il/lui] : en dernière année de Master en génie civile, a participé au Castor Freegan l'année dernière, a envie de s'impliquer un peu plus dans l'association.
- Yéléna (politique EPFL) [elle] : étudie l'environnement à l'EPFL, commence son Master, a participé à E.D.A, aura plus de temps cette année et a donc envie de s'investir encore plus pour l'écologie.
- Elodie (politique UNIL) [elle] : 19 ans, entre en Bachelor à l'UNIL en philosophie, histoire et sciences sociales. Elle a fait partie des grèves du climat à l'époque de leur apogée, d'associations féministes au gymnase, d'extinction rébellion, de solidarité, et trouve en l'écologie un point d'entrée dans la politique.
- Penny (communication) [elle] : 23 ans, entre en troisième de Bachelor en science sociale, a fait de l'associatif à la grève du climat et à act now. Responsable politique UNIL l'année dernière, elle a dû arrêter pour des raisons de santé mais revient avec enthousiasme. Elle est intéressée par l'aspect intersectionnel de l'association.
- Ernest (IT) [il/lui] : 22 ans, étudie les maths à l'EPFL, n'a pas fait d'associatif au préalable mais a vu ce que Unipoly organisait pendant l'année et aimerait être responsable informatique pour Unipoly car c'est une bonne façon d'aider l'association.
- Charlotte (cohésion) [elle] : 20 ans, vient de La Chaux-de-Fonds, en deuxième année de médecine, pas forcément d'expérience associative mais envie de découvrir ce milieu.
- Aidan (Logistique) [] : se réjouit de découvrir Unipoly.
- Janik (événementiel) [il/lui] : 22 ans en SIE à l'EPFL (était avant en SV), suisse allemand, intéressé par l'organisation d'événements à l'EPFL.

Emily, pour le comité de contrôle éthique, constate l'écrasante majorité d'hommes cis dans le nouveau comité, notamment au postes ayant le droit d'engager légalement l'association (présidence et secrétariat), et se demande si le comité actuel a réfléchi à la question et quelles mesures seront mises en place pour adresser les dynamiques de genre.

Yaëlle reconnaît cet état des faits que le comité actuel aurait voulu éviter, mais évoque aussi les difficultés de recrutement qui expliquent ce déséquilibre. Elle évoque aussi la perspective que Tanguy ne reste en poste que le premier semestre, et laisse ensuite le poste de coprésident à Élodie.

Tanguy a aussi réfléchi à la question, et explique avoir été réticent à rejoindre la coprésidence pour cette raison.

Matis partage aussi le constat, pense que c'est une problématique qui est conscientisée, et espère que les postes encore à pourvoir viendront équilibrer le comité.

Lo annonce avoir peut-être trouvé une personne pour l'événementiel à l'UNIL qui ne sera pas un homme cis. Iel remet en avant la nécessité de se former sur ces questions de dynamiques de genre, notamment pour les personnes qui n'ont pas d'expérience associative.

Lou pense qu'il faudra refaire le weekend en mixité choisie, car on a remarqué que ça pouvait aider à pallier certains problèmes liés aux dynamiques de genre.

Yaëlle propose à la CCE (commission de contrôle éthique) ou à la médiation de venir proposer au comité des formations ou solutions.

Loon constate que beaucoup de structures différentes se mélangent. Des dynamiques genrées que l'association a subie, mais qui étaient aussi fortement corrélées avec des dynamiques d'ancienneté. Il y a aussi d'autres types de mixité auxquelles on pourrait réfléchir.

L'assemblée générale vote en bloc à l'unanimité pour la pré-élection du nouveau comité

3.2 Pré-élection de la médiation

- Elisabeth [elle] : a presque fini ses études, intéressée par la médiation et à Unipoly depuis un bout de temps.
- Esther [elle] : 24 ans, était co-responsable cohésion, ne voulait pas quitter l'association et souhaite rejoindre la médiation.

Pour la Sushi, qui se présente pour la médiation, un petit texte de présentation, ci-dessous, est lu par Billie.

- Sushi : "Allô ! Je m'appelle Sushmit (mais appelez-moi Sushi), et je me réjouis de rejoindre l'équipe de médiation d'Unipoly ! Je suis en bachelor en psychologie et j'étais membre de Zelig le semestre passé, d'où j'ai entendu parler d'Unipoly. Je suis quelqu'un qui aime bien discuter de tout et n'importe quoi, donc n'hésitez pas ! Trop hâte de travailler avec vous !"

L'assemblée générale vote en bloc à la majorité visible pour la pré-élection de la nouvelle médiation.

4. Campagne Apartheid Free Zone

Yaëlle présente la campagne Apartheid Free Zone :

“Déclaration suisse «Apartheid Free Zone»: Nous nous déclarons Apartheid Free Zone, zone libre d'apartheid israélien. Nous refusons de collaborer avec le régime d'apartheid établi par le gouvernement israélien sur le peuple palestinien (personnes réfugiées, vivant en Israël ou dans le territoire palestinien occupé).”

Unipoly s'engagerait dans les différents points suivants:

- ne pas acheter ni vendre des produits créés dans les conditions du régime d'apartheid;
- ne pas coopérer avec les entreprises et les institutions gouvernementales et non gouvernementales israéliennes contribuant au maintien d'un régime d'apartheid, ainsi qu'avec les compagnies transnationales qui tirent profit de cette situation illégale;
- ne pas investir dans ces entreprises et institutions;
- rejeter les projets culturels, académiques ou sportifs visant à détourner l'attention du crime d'apartheid;
- ne pas normaliser les relations avec un régime qui pratique systématiquement l'oppression, la privation des droits du peuple palestinien et le racisme.

Yaëlle explique qu'on expliquerait notre adhésion à la campagne dans le règlement interne, dans la charte d'engagement.

Tanguy demande ce qu'il en est d'un pôle qui fait un apéro qui a par exemple du Coca-Cola (produit inclus dans la liste BDS).

Yaëlle évoque le point suivant qui fait des propositions à ce propos. Pour elle, l'adhésion à la campagne ne s'accompagnerait pas immédiatement du refus de remboursement d'éventuels apéros qui violeraient la charte, mais que le processus de mise en place serait progressif.

Janik évoque les plateformes de streaming, comme Spotify pour la musique, et Lo répond que ça pourrait être l'occasion de réfléchir en groupe de travail. Le but est plutôt de visibiliser et de s'informer. Cela fait partie des buts de l'asso de réfléchir, de travailler à trouver des manières créatives de contourner des entreprises génocidaires comme Spotify.

Yaëlle rappelle que le plus important dans cette proposition de rejoindre la campagne serait le côté achat/vente pour les apéros par exemple.

Juliette se demande si c'est correct d'adhérer à la campagne alors qu'on ne va pas tout mettre en place en une fois, alors qu'Elodie se questionne sur l'acceptation par les pôles de l'adhésion à cette campagne.

Lo répond que c'est une vaste question qu'on essaie de résoudre avec la "gouvernance interne" d'Unipoly, et Yaëlle évoque le fait que tous les paiements passent par le comité Unipoly (secrétariat général et coprésidence), et donc que le comité a un contrôle sur les dépenses de l'association.

Emily dit que c'est là plutôt un vote de principe et que de toute façon l'implémentation sera faite plus tard.

L'assemblée générale vote pour rejoindre la campagne Apartheid Free Zone à l'unanimité

5. Révision du règlement interne

Le comité se pose fréquemment des questions sur les remboursements (dépassement de budget, éthique, produits animaux, alcool) et pense qu'il faut un cadre plus clair pour toutes les demandes de remboursement. Un groupe de travail a proposé un changement de règlement interne.

Proposition : modification de l'article 7 du règlement interne

ancien article du règlement interne :

A la discrétion du comité, chacun des budgets peut être étendu d'un montant allant jusqu'à 2000.- CHF à la seule condition que l'entièreté de ce montant soit assurée par des nouveaux produits.

proposition :

L'association Unipoly permet à ses membres d'effectuer des dépenses au nom de l'association, qui s'engage à les rembourser, selon les critères suivants :

- a) Toutes les dépenses liées à de la nourriture d'origine animale, ainsi que tous les produits non végans, ne sont pas remboursables.
- b) Les achats de produits ou de services provenant de pays violant les droits humains ou violant le droit international humanitaire sont proscrits.
- c) Les achats de matériel sur des sites internet doivent constituer un dernier recours (les commerces de seconde main ou locaux sont privilégiés) et être validés explicitement par un·e membre du secrétariat général en amont.
- d) L'achat d'alcool n'est pas encouragé et est limité à 20 % du budget engagé pour tout événement public de l'association.
- e) Tout dépassement de budget doit être validé par le secrétariat général :
 - i) Les différents organes de l'association peuvent s'adresser au secrétariat général pour se renseigner sur un éventuel dépassement de budget.
 - ii) Les dépassements liés à la cohésion ne sont pas autorisés, sauf en cas de profits couvrant la dépense supplémentaire.

Emily se questionne sur le statut des achats de seconde main sur internet

Jeanne et Lo proposent que le comité entretienne une liste sourcée d'entreprise ou des services contribuant à la violation des droits humains en tant qu'annexe du règlement interne.

Zian propose de rajouter que les changements dans la liste doivent être communiqués aux pôles.

Florian propose la formulation d'un point f) : "Le comité peut décider au cas par cas d'une dérogation aux points précédents"

Yaëlle : propose de voter en bloc sur la charte telle qu'amendée

Amendements faits par l'AG par rapport à la proposition faite par le groupe de travail:

L'association Unipoly permet à ses membres d'effectuer des dépenses au nom de l'association, qui s'engage à les rembourser, selon les critères suivants :

- a) Toutes les dépenses liées à de la nourriture d'origine animale, ainsi que tous les produits non végans, ne sont pas remboursables.
- b) Les achats de produits ou de services qui contribuent à la violation des droits humains et le droit international (liste tenue à jour par le comité et communiquée aux membres de l'association) sont proscrits.
- c) Les achats de matériel sur des sites internet doivent constituer un dernier recours (les commerces de seconde main ou locaux sont privilégiés) et être validés explicitement par un·e membre du secrétariat général en amont.

- d) L'achat d'alcool n'est pas encouragé et est limité à 20 % du budget engagé pour tout événement public de l'association.
- e) Tout dépassement de budget doit être validé par le secrétariat général.
- f) Le comité peut décider au cas par cas d'une dérogation aux points précédents

L'assemblée générale accepte la charte amendée à l'unanimité

6. Club vélo

Le vote concerne uniquement la création du CLUB, et non le vote du budget.

Alex présente le projet du Club Vélo (Cercle Lausannois des Universitaires à bicyclette) : On est une ville / campus qui roule beaucoup à vélo et pourtant on n'a rien pour nous représenter. Ce n'est pas un club sportif de haut niveau, et on regroupe des initiatives qui tournent autour de la thématique du vélo (sécurité, critical mass, réparation...). On organise des sorties et des conférences, et on veut recruter des membres. L'aspect militant est important pour le CLUB, ce qui a motivé à rejoindre UP.

L'assemblée générale accepte la création du pôle CLUB à l'unanimité

7. Dissolution du pôle Biblio-Objet

Biblio-Objet va fusionner avec UPFL :

Message de Naïla de UPFL : "On nous a proposé de reprendre la mission du pôle car personne n'allait reprendre sinon et qu'on est au vortex le mercredi pour la friperie dans tous les cas donc ça nous rajoute pas tant de travail, on a donc accepté. On gèrera au nom d'UPFL (ce sera une de nos missions) avec notre propre organisation (ça a été discuté entre nous et les anciens du pôle). On demandera un peu plus en budget pour couvrir cette mission"

L'assemblée générale accepte la dissolution du pôle Bibliobjet à l'unanimité

8. Dissolution du pôle Meubléco

L'ancien respo Louis aurait voulu être là ; après discussion interne et avec le comité il a été décidé de dissoudre le pôle, faute de membre et après avoir essayé de recruter pendant 2-3 ans.

Quelques discussions au sujet de la possibilité de recréer le pôle dans le cas où de nouveaux membres seraient motivés à reprendre ses activités, possibilité qui est assurée par la capacité du comité de créer un pôle en cours d'année et d'y allouer un budget spécial de soutien allant jusqu'à 2'000 CHF.

Concernant les stocks en meubles du pôle et l'allocation de la cave au vortex, ces stocks seront gérés par le nouveau comité, et la cave ne sera a priori pas perdue, car personne à Fédérond ne la requiert.

L'assemblée générale accepte la dissolution du pôle Meubléco.

Clôture de l'assemblée générale.

Lausanne, le 12.09.2025

La Co-Présidente

De Bruycker Lou

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lou' with a stylized flourish at the end.

La Co-Présidente

Fouvy Yaëlle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fouvy' with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire Général

Heubi Guillaume

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GHeubi' with a stylized flourish at the end.